

Couvertures complémentaires: Les prestations suivantes peuvent également être souscrites

Les différences au niveau des prestations des produits figurent souvent dans ce qui est imprimé en petits caractères, il s'agit des conditions générales (CG). Dans les cas suivants, vous devriez impérativement vérifier ce qui est imprimé en petits caractères.



Prestation	Voici de quoi il s'agit	Important pour vous	Notre conseil
Protection du bonus	La protection du bonus permet de vous éviter d'avoir à payer une prime plus élevée après un sinistre. Suivant la compagnie d'assurance, un sinistre par an (ou plus rarement deux) peut se produire sans que la prime n'augmente l'année suivante.	Les produits des diverses compagnies d'assurance présentent des différences importantes à ce niveau.	De manière générale, on applique la règle suivante: si vous n'assurez pas également votre protection du bonus, vous risquez une prime plus élevée à moyen et à long terme.
Dommmages de parking	Cette couverture d'assurance est un complément de l'assurance casco partielle et elle indemnise les dommages occasionnés par des tiers inconnus à votre véhicule en stationnement. La plupart du temps, la condition préalable est que la voiture se trouve dans un état impeccable au moment de la souscription.	Le plus souvent, l'assurance des dommages de parking ne peut être souscrite que pour des véhicules récents et sur une durée limitée dans le temps.	Le seul avantage de l'assurance des dommages de parking réside dans le fait qu'en cas de sinistre, contrairement à l'assurance casco complète, aucune franchise n'est due et qu'aucune diminution du niveau de bonus n'est appliquée.
Protection contre la faute grave	Si quelqu'un agit avec une négligence grave dans la circulation routière et qu'il provoque ainsi un accident, la compagnie d'assurance a le droit de faire valoir toute voie de recours et de subrogation et de réduire ainsi la prestation relative au dommage. Grâce à cette couverture complémentaire, les assurances renoncent en cas de sinistre à demander à l'assuré le remboursement intégral ou partiel de ce montant. Toutefois, cette protection ne s'applique pas en cas d'excès de vitesse, d'alcool ou de produits stupéfiants au volant.	Important: La protection contre la faute grave ne constitue pas une invitation à un comportement illégal dans la circulation routière. Souvent, les frontières sont floues et elles doivent être vérifiées au cas par cas.	Attention: la souscription d'une protection contre la faute grave est également valable pour les bons conducteurs. L'assurance peut diminuer ou même refuser le paiement des coûts du dommage. En cas de sinistre avec accident de personnes, les coûts peuvent atteindre plusieurs millions.
Accident occupants	Une assurance accident occupants permet de couvrir les frais médicaux ou les prestations en cas de décès et d'invalidité pour le conducteur, le passager ou tous les occupants du véhicule. Lorsque l'assurance occupants est appliquée, la plupart du temps, le montant de l'assurance est versé plus rapidement.	La personne qui vit en Suisse et prend place avec vous dans votre véhicule est déjà assurée contre les conséquences d'accidents par l'assurance accident obligatoire ou par la caisse d'assurance maladie.	Si vous emmenez fréquemment avec vous dans votre voiture des occupants étrangers, cette assurance pourrait être intéressante.
Objets / effets personnels	Assure les objets transportés dans le véhicule contre le vol, la destruction et l'endommagement. Le montant de l'indemnisation se situe la plupart du temps entre CHF 2 000.- et CHF 5 000.-. Les objets personnels, tels que l'argent liquide, les CD, les smartphones, les appareils de navigation portables, les appareils photo ou les bijoux ne sont généralement pas assurés.	Une assurance pour les effets personnels n'est pas seulement utilisée en cas de vol mais aussi si les objets ont été détruits ou endommagés.	Souvent, les objets personnels sont déjà assurés contre le vol par le biais de l'assurance ménage. Pour bien faire, jetez donc un coup d'oeil dans votre police d'assurance ménage.
Phares	Avec cette couverture complémentaire, vous vous assurez contre les dommages occasionnés aux phares, feux arrière et clignotants.	Suivant le véhicule, le remplacement des phares peut coûter CHF 1 000.- ou plus. Les phares au xénon ou les phares à LED sont particulièrement coûteux.	Comme la réparation et le remplacement de phares peuvent être particulièrement coûteux sur les voitures récentes, nous vous recommandons cette assurance.
Assistance en cas de panne / assistance automobile	L'assistance en cas de panne devrait comprendre différentes prestations, comme par exemple l'assistance sur place, le remorquage, les frais de retour par le train et la nuitée, le transport retour du véhicule hors service, les coûts d'une voiture de location, etc. Pour certaines compagnies d'assurance, ces prestations sont comprises directement dans l'assurance casco; pour d'autres, ces prestations doivent faire l'objet d'une assurance complémentaire.	Les membres d'un club de mobilité bénéficient la plupart du temps des prestations d'un service de dépannage.	Prenez en considération ce qui est imprimé en petits caractères: combien de fois par an vient-on vous chercher pour cause de panne? L'assistance fonctionne-t-elle également si c'est vous qui êtes responsable de la panne ou si la voiture ne démarre plus dans votre garage? Avez-vous la possibilité de choisir le garage dans lequel votre véhicule sera emmené si une réparation est nécessaire?
Valeur vénale majorée	Dans le cas d'une valeur vénale majorée assurée, l'indemnisation en cas de dommage total assuré n'est pas calculée selon la valeur vénale alors en vigueur, mais un pourcentage plus élevé est appliqué.	Avec cette couverture complémentaire, la dépréciation que subit un véhicule durant les premières années est atténuée. Pour la plupart des produits d'assurance, la valeur vénale majorée est supérieure d'environ 20 % à la valeur vénale.	Certaines assurances proposent également l'option «Indemnisation de la valeur à neuf» ou «Protection du prix d'achat», avec laquelle le prix d'achat payé est remboursé.